

DIGITAL

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

NRJ GLOBAL 2022

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DIGITAL

2022

Les Conditions Tarifaires et Commerciales et les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à tout ordre de publicité recueilli par NRJ GLOBAL pour être diffusé sur les sites internet nrj.fr, nrj-play.fr, nostalgie.fr, chierfm.fr, rireetchansons.fr, webradios.fr, reducavenue.com et sur les applications mobiles et tablettes de NRJ, Manu dans le 6/10, Chérie FM, Nostalgie, Rire & Chansons, NRJ Play (ci-après dénommées ensemble les « SUPPORTS » ou individuellement le « SUPPORT ») à compter du 1er janvier 2022.

La souscription d'un ordre de publicité ou d'un bon de commande par un annonceur ou par son mandataire auprès de NRJ GLOBAL entraîne l'acceptation sans réserve des Conditions Tarifaires et Commerciales et des présentes Conditions Générales de Vente ci-après et des usages régissant la publicité et la communication audiovisuelle. Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur toute condition d'achat que pourrait pratiquer l'annonceur ou son mandataire et s'appliquent pour l'achat en espace classique et pour les offres commerciales. Seules peuvent y déroger les conditions particulières accordées dans le cadre d'opérations spéciales (parrainage, partenariat, etc.) et des offres spécifiques ; des dérogations sont également accordées dans le cadre de contrats commerciaux spécifiques.

La facturation s'applique sur les tarifs, les Conditions Tarifaires et Commerciales et les présentes Conditions Générales de Vente en vigueur au jour de la diffusion. Les Conditions Tarifaires et Commerciales et les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Les Conditions Tarifaires et Commerciales et les présentes Conditions Générales de Vente et les Tarifs Bruts HT disponibles sur le site www.nrjglobal.com sont modifiables, en tout ou partie, à tout moment par NRJ GLOBAL avec un préavis de 5 (cinq) jours calendaires. Les modifications seront publiées sur le site internet susvisé.

CONDITIONS D'APPLICATION DES CONDITIONS TARIFAIRES ET COMMERCIALES

Sous réserve de l'existence d'une lettre d'engagement et sauf indications contraires dans les conditions Tarifaires et Commerciales, les remises sont appliquées au premier euro du palier d'engagement.

Si cet engagement n'est pas respecté en fin d'année, NRJ GLOBAL procédera à la facturation du différentiel entre les conditions octroyées par lettre d'engagement et les Conditions Tarifaires et Commerciales applicables dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente.

Les engagements annuels permettant d'accéder à la Remise de Volume devront être formalisés au plus tard le 1er mars 2022. En l'absence de lettre d'engagement, les remises appliquées sur chaque vague seront déterminées sur la base du CA Brut Payant HT réalisé en 2022 à date, le franchissement d'un palier n'entraînant aucune rétroactivité.

Les remises commerciales sont appliquées sur le CA Brut Payant HT réalisé sur l'année 2022. Le montant total cumulé des remises avant application d'une éventuelle Remise Mandataire est plafonné à -61,8%.

L'assiette du Chiffre d'Affaires Brut Payant servant au calcul des remises comprend la Publicité Classique (hors gracieux) et les offres commerciales publiées dans les Conditions Tarifaires et Commerciales et les présentes Conditions Générales de Vente ou en cours d'année, hormis les offres NRJ Connected 15-34, NRJ Connected 25-49 et Women Connected.

- **Le Chiffre d'Affaires « Brut Tarif »** correspond aux tarifs publiés par NRJ GLOBAL pondérés par un éventuel indice de format.
- **Le Chiffre d'Affaires « Brut Payant »** correspond au « Brut Modifié », déduction faite des éventuels messages gracieux puis des éventuels abattements tarifaires. Par CA Brut Payant, on entend le Chiffre d'Affaires Brut Payant facturé ou engagé sur chacun des SUPPORTS pour une campagne donnée.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DIGITAL

2022

Le Chiffre d’Affaires Net correspond au Chiffre d’Affaires Brut Payant dont sont déduites les remises de Volume et Nouvel Annonceur. Ces remises commerciales s’additionnent entre elles.

Le Chiffre d’Affaires « Net Net » correspond au « Net » diminué de la Remise de Référence et de l’éventuelle Remise Mandataire. Ces remises s’appliquent en cascade sur le montant Net.

Tout paiement sous forme d’échange publicitaire en contrepartie de marchandises, d’espaces publicitaires ou de services, ne donne pas lieu à l’application des Conditions Tarifaires et Commerciales et fera l’objet d’un contrat écrit qui prévoira notamment les conditions de paiement. Ces investissements ne rentrent pas dans l’assiette du Chiffre d’Affaires Brut HT.

L’agrément Service d’Information du Gouvernement (SIG) délivré par le ministère de référence devra être adressé à NRJ GLOBAL au moment de la réservation de la campagne (par message électronique à l’adresse : advglobal@nrj.fr pour toutes les campagnes souhaitant bénéficier de l’abattement prévu dans les Conditions Commerciales et Tarifaires NRJ GLOBAL 2022 en Chapitre 05.2.

ANNONCEUR ET MANDATAIRE

Un annonceur peut acheter son espace publicitaire, soit directement auprès de NRJ GLOBAL, soit par l’intermédiaire d’un mandataire dûment désigné par lui. L’annonceur et/ou son mandataire seront désignés comme « Acheteur » dans les présentes Conditions Générales de Vente.

On entend par « annonceur » au sens des présentes :

- **toute société ou personne physique réservant ou faisant réserver un ordre de publicité pour ses marques sur l’un des SUPPORTS ;**

OU

- **un ensemble d’annonceurs regroupés au sein d’une même société répondant aux critères cumulatifs suivants :**
 - La majorité de leur capital est détenue par la société mère,
 - Ils doivent justifier d’une centralisation de leur achat d’espace, soit par la société mère, soit par une entité unique du groupe assurant en son sein les fonctions d’achat média,
 - La consolidation doit être effective au 1^{er} janvier 2022.

L’appartenance à un groupe d’annonceurs doit être obligatoirement confirmée à NRJ GLOBAL par lettre recommandée avec accusé de réception.

À compter de la date de réception de ladite lettre, les présentes Conditions Générales de Vente s’appliqueront alors au groupe d’annonceurs. Elles ne pourront en aucune manière être rétroactives.

Les mandataires agissant au nom et pour le compte d’annonceurs doivent justifier de leur qualité par la remise à NRJ GLOBAL d’une attestation de mandat (modèles disponibles sur le site www.nrjglobal.com ou sur demande auprès de NRJ GLOBAL). Ils s’engagent à informer NRJ GLOBAL des stipulations du contrat de mandat susceptibles d’avoir un effet sur l’exécution des prestations de NRJ GLOBAL (durée, périmètre, SUPPORTS, produits, etc. du mandat).

Les mandataires s’engagent à informer NRJ GLOBAL de la fin de leur mandat 1 (un) mois au moins avant la date d’effet par lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

ORDRE DE PUBLICITÉ ET MODALITÉS D’ACHAT D’ESPACE

Toute demande de réservation d’espace publicitaire doit impérativement être adressée par l’acheteur au service commercial de NRJ GLOBAL par message électronique. En cas de réservation par un mandataire, les demandes de programmation devront parvenir à NRJ GLOBAL accompagnées des attestations de mandat.

Cette demande de réservation donnera lieu à l’envoi par NRJ GLOBAL d’un ordre de publicité qui tiendra compte des disponibilités par rapport à la demande initiale. Cet ordre de publicité devra être retourné signé à NRJ GLOBAL au minimum 2 (deux) semaines avant la date du premier jour de diffusion prévu. Dans le cas du non-respect de ce délai, NRJ GLOBAL se donne la possibilité de disposer de cet espace pour toute autre campagne. Seuls les ordres de publicité signés par l’annonceur ou son mandataire seront pris en compte.

L’ordre de publicité devra également porter la mention « bon pour accord ». Ce bon pour accord devra être authentifié par l’apposition du tampon de l’annonceur ou de son mandataire. Sauf accord dérogatoire spécifiquement conclu entre NRJ GLOBAL et l’annonceur ou son mandataire, ou garantie particulière visée dans les présentes Conditions Générales de Vente accordées par NRJ GLOBAL et payée par l’annonceur ou son mandataire, l’obligation de NRJ GLOBAL porte sur la seule diffusion des messages publicitaires entre les dates de début et de fin de campagne communiquées par l’annonceur ou son mandataire et repris dans l’ordre de publicité en fonction des disponibilités.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DIGITAL

2022

Ainsi, il est convenu que le planning de diffusion de la campagne, établi par NRJ GLOBAL en considération des dates de début et de fin de diffusion souhaitées par l'annonceur ou son mandataire, n'est communiqué qu'à titre indicatif.

NRJ GLOBAL se réserve la possibilité de modifier, en tout ou partie, ce planning de diffusion, sans recours ni contestation possible de la part de l'annonceur ou de son mandataire. Cette possibilité est offerte à NRJ GLOBAL jusqu'à la date de diffusion de chaque message de la campagne.

En outre, NRJ GLOBAL se réserve la possibilité d'annuler l'ordre de publicité et/ou le bon de commande de l'annonceur ou son mandataire par courrier ou mail, pour quelque raison que ce soit, moyennant les préavis suivants :

- 7 (sept) jours ouvrés avant la date de démarrage prévue, pour les Campagnes Classiques.
- 21 (vingt et un) jours ouvrés avant la date de démarrage prévue, pour les Opérations Spéciales/Sponsoring.

L'ordre de publicité est personnel à l'annonceur; en conséquence, il ne peut être cédé ou transféré, même partiellement, sauf accord préalable de NRJ GLOBAL. L'ordre de publicité est également lié à un produit ou un service, une marque ou un nom commercial ou une enseigne. Le produit, le service, la marque, le nom commercial ou l'enseigne promu dans le message publicitaire doit correspondre à ce qui est indiqué dans l'ordre de publicité. Toute modification de l'objet du message doit être préalablement autorisée par NRJ GLOBAL.

MODALITÉS, DÉLAIS, CONDITIONS TECHNIQUES DE DIFFUSION

L'annonceur ou le mandataire devra remettre à NRJ GLOBAL, pour chaque ordre de publicité, les éléments techniques, préalablement agréés par NRJ GLOBAL, au plus tard 2 (deux) jours ouvrés avant la date de diffusion prévue sur les SUPPORTS.

En cas de remise tardive des éléments techniques ou de non-conformité aux caractéristiques prévues (format, contenu, qualité...), NRJ GLOBAL se réserve le droit de ne pas diffuser le message en tout ou partie.

L'intégralité du prix des espaces sera due par l'annonceur ou son mandataire que les messages aient été ou non diffusés.

NRJ GLOBAL ne pourra être tenue responsable à raison de perte des éléments techniques fournis par l'annonceur et/ou son mandataire par télétransmission, les erreurs et les délais de télétransmission ne lui étant pas imputables.

Les éléments techniques, l'attestation de mandat et l'ordre d'insertion signés seront transmis par l'annonceur.

Chaque élément fourni sera accompagné d'un relevé des œuvres musicales, littéraires ou artistiques utilisées et susceptibles de donner lieu à la perception de droits à l'occasion de la diffusion du message, et pour les éléments qui y sont soumis (notamment au titre de la réglementation de la publicité sur les Services de Médias Audiovisuels à la Demande) de l'avis ARPP.

Si pour une raison quelconque, un message publicitaire ne peut être diffusé sur le SUPPORT concerné, l'annonceur en sera averti par NRJ GLOBAL. Il aura alors le choix entre un avoir du montant Net du message prévu et une compensation en messages publicitaires, égale à la valeur du message non diffusé.

ANNULATION OU MODIFICATION D'ORDRE DE PUBLICITÉ ET/OU DE BON DE COMMANDE PAR L'ANNONCEUR OU SON MANDATAIRE

Toute commande est réputée ferme et définitive dès réception par NRJ GLOBAL de l'ordre de publicité signé par l'annonceur et/ou son mandataire.

Toute modification ou annulation d'ordre de publicité et/ou de bon de commande, même partielle par l'annonceur ou son mandataire, devra être formulée obligatoirement par courrier ou email, au plus tard 10 (dix) jours ouvrables avant la date de diffusion prévue.

Pour toute modification ou annulation parvenue dans un délai intervenant entre 10 (dix) et 7 (sept) jours ouvrables avant la diffusion, l'annonceur ou son mandataire sera redevable de 30% (trente pour cent) du prix Net de l'espace annulé ou modifié.

Pour toute modification ou annulation parvenue moins de 7 (sept) jours ouvrables avant la diffusion, l'annonceur ou son mandataire sera redevable de l'intégralité du prix Net de l'espace annulé ou modifié.

Pour toute modification ou annulation des opérations spéciales/sponsoring, à moins de 21 (vingt et un) jours ouvrés de la date de démarrage prévue, NRJ GLOBAL sera en droit de facturer un dédit de 100% du montant Net total de la campagne.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DIGITAL

2022

Tout espace publicitaire annulé sera remis à la disposition de NRJ GLOBAL.

En cas de déclenchement par les autorités nationales de mesures de restrictions d'activités, les demandes d'annulation dans le cadre d'une pandémie seront examinées par NRJ GLOBAL.

TARIFS, FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

A Tarifs

Les tarifs et barèmes des remises sont communiqués par NRJ GLOBAL sur simple demande. NRJ GLOBAL se réserve le droit de les modifier à tout moment et en informera les clients 5 (cinq) jours calendaires au moins avant leur entrée en vigueur. Les nouveaux tarifs seront applicables aux contrats en cours. Les tarifs sont indiqués hors taxes ; tous droits, impôts et taxes perçus sur la diffusion des messages publicitaires sont à la charge de l'annonceur. Ils n'incluent pas les frais de réalisation des éléments techniques que l'annonceur ou son mandataire doit transmettre à NRJ GLOBAL pour la diffusion de ses messages publicitaires sur les SUPPORTS.

Les tarifs applicables aux messages sont ceux en vigueur au moment de la diffusion. Les frais techniques (création de sites dédiés, intégration de formats spécifiques...) seront déterminés sur devis pour chaque ordre de publicité, notamment en fonction des formats publicitaires.

B Facturation

Les factures seront transmises à l'annonceur dans le mois de la diffusion avec, le cas échéant, une copie adressée au mandataire. Avec l'accord de l'annonceur ou de son mandataire, NRJ GLOBAL pourra avoir recours à la facturation électronique, et adressera alors ses factures en format PDF signé.

Les factures, quel que soit leur mode de transmission, valent justificatif de diffusion au sens de l'article 23 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 dite « Loi Sapin ».

- **Pour les Annonceurs ayant un Engagement Annuel écrit :**

Les annonceurs ayant un engagement annuel écrit bénéficient des remises correspondant à leur engagement annuel dès le début de l'année 2022. Les engagements annuels permettant d'accéder à la Remise de Volume devront être formalisés au plus tard le 1er mars 2022.

Par engagement annuel, on entend un engagement d'achat d'espaces auprès de NRJ GLOBAL pour une période consécutive de douze mois successifs et exprimé en tarif Brut H.T. ferme et irrévocable.

Si cet engagement n'est pas respecté en fin d'année, NRJ GLOBAL procédera à la facturation du différentiel entre les conditions octroyées par lettre d'engagement et les Conditions Tarifaires et Commerciales applicables.

- **En l'absence de lettre d'engagement :**

En l'absence de lettre d'engagement, les Remises de Volume appliquées sur chaque vague seront déterminées sur la base du Chiffre d'Affaires Brut Payant H.T. réalisé en 2022 à date, le franchissement d'un palier n'entraînant aucune rétroactivité.

C Conditions de paiement

Les factures sont payables par virement ou par chèque à l'ordre de NRJ GLOBAL à 30 (trente) jours fin de mois le 10 (dix) du mois suivant. Néanmoins, tout client non référencé auprès de la Direction Financière de NRJ GLOBAL ou tout client référencé n'apportant pas de garantie quant à sa situation financière se verra demander un paiement total ou partiel avant toute diffusion. Les paiements anticipés ne donnent lieu à aucune remise supplémentaire. Les factures émises par NRJ GLOBAL n'ouvrent pas droit à l'escompte. Conformément aux dispositions de l'article L. 441-10 du Code de commerce, toute somme non payée après la date d'échéance prévue sur la facture donnera lieu au paiement d'intérêts de retard calculés au taux minimum de 15 % (quinze pour cent) par an au prorata du nombre de jours de retard, décompté dès le lendemain de l'échéance, sur la base annuelle de 360 jours. Si le taux de 15 % (quinze pour cent) précité devenait inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, le taux de pénalité appliqué serait alors porté à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal arrondi au nombre entier supérieur. En outre une indemnité de 40 (quarante) euros pour frais de recouvrement sera exigible de plein droit.

Par dérogation aux articles 1998 et suivants du Code Civil, l'annonceur et le mandataire sont solidairement responsables du paiement des factures. Le paiement au mandataire ne libère pas l'annonceur vis-à-vis de NRJ GLOBAL.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DIGITAL

2022

GARANTIE

L'annonceur et le mandataire garantissent solidairement et conjointement la conformité des messages aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux recommandations de l'ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité).

Ils garantissent NRJ GLOBAL et les SUPPORTS contre tout recours émanant de tout tiers à quelque titre que ce soit du fait de la diffusion des messages transmis. Ainsi, les messages sont diffusés sur les SUPPORTS sous la seule responsabilité de l'annonceur.

L'annonceur et/ou son mandataire garantissent notamment que les messages, ainsi que les éléments entrant dans leur composition, y compris ceux afférents à la musique et aux différents éléments sonores, sont livrés libres de tous droits, l'annonceur en faisant son affaire personnelle.

L'annonceur et/ou son mandataire et/ou son agence de publicité devront ainsi faire leur affaire préalable de toute autorisation de tout ayant droit (auteurs, producteurs, concepteurs, réalisateurs, éditeurs, interprètes, et, d'une manière générale, de toute personne physique ou morale qui s'estimerait lésée par la diffusion des messages publicitaires, à quelque titre que ce soit ou qui estimerait avoir un droit à faire valoir à l'occasion de la diffusion des messages publicitaires sur les SUPPORTS) éventuellement nécessaire à la reproduction et à la diffusion des messages publicitaires ainsi que des illustrations musicales et garantissent NRJ GLOBAL et les SUPPORTS de ce chef.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

A Liberté éditoriale

NRJ GLOBAL et les SUPPORTS se réservent le droit de refuser toute publicité qu'ils jugeront contraire aux réglementations en vigueur, à la bonne tenue, à la bonne présentation, à la ligne éditoriale du SUPPORT concerné ou ne correspondant pas à son contenu, ses rubriques et/ou pages auxquels l'annonceur souhaite voir associer son message.

NRJ GLOBAL et les SUPPORTS se réservent également le droit de refuser tous les messages qui seraient contraires aux règles de la profession, ainsi que toute publicité susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou de heurter les convictions morales, religieuses, culturelles et politiques des internautes.

NRJ GLOBAL et/ou les SUPPORTS pourront également refuser toute publicité faisant mention, directement ou indirectement, des concurrents des SUPPORTS ou tout message qui comporterait des rappels ou des éléments de supports concurrents des SUPPORTS. Par ailleurs, seule la publicité pour les radios et TV du Groupe NRJ, à l'exclusion de toute autre radio et TV, est autorisée.

La responsabilité de NRJ GLOBAL et/ou celle des SUPPORTS ne pourra en aucun cas être recherchée dans le cas d'un refus au titre du présent article.

Toute opération de reroutage ne pourra être effectuée qu'à destination de sites Internet expressément agréés au préalable et par écrit par NRJ GLOBAL. Tout site bénéficiant d'un reroutage et modifié sans l'accord préalable de NRJ GLOBAL verra ce reroutage arrêté sans aucune formalité et sans remboursement ni versement d'indemnités de quelque sorte que ce soit au profit de l'annonceur.

B Impossibilité ou interruption de diffusion

Toute interruption ou impossibilité de diffusion sur les SUPPORTS consécutive à un cas de force majeure ou à une décision d'un organisme administratif exonère NRJ GLOBAL ainsi que les SUPPORTS concernés de toute responsabilité. Les diffusions réalisées seront toutefois facturées par NRJ GLOBAL à l'annonceur.

Toute interruption ou impossibilité de diffusion sur les SUPPORTS consécutive à un incident technique exonère NRJ GLOBAL ainsi que les SUPPORTS concernés de toute responsabilité ; dans cette hypothèse, seules les dispositions du dernier paragraphe de l'article "Modalités, délais, conditions techniques de diffusion" s'appliqueront.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DIGITAL

2022

CONCURRENCE

NRJ GLOBAL ne peut garantir que des annonceurs concurrents ne soient pas présents sur des emplacements voisins ou contigus pendant une même période.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

1. Détermination des finalités et des moyens du traitement

NRJ GLOBAL et ses clients sont libres de déterminer les finalités et les moyens des traitements qu'ils réalisent.

NRJ GLOBAL n'intervient en aucune manière dans les traitements effectués par ses clients.

2. Respect de la législation en matière de protection des données à caractère personnel

NRJ GLOBAL et ses clients s'engagent à respecter la législation relative à la protection des données à caractère personnel, en ce compris le règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (règlement général sur la protection des données) et toute législation nationale applicable au traitement et décharge expressément l'autre partie de toute responsabilité concernant les traitements qu'elle réalise ou réaliserait sur les données à caractère personnel.

3. Information

Dans le cadre de ses relations commerciales avec ses fournisseurs et clients, NRJ GLOBAL met en œuvre des traitements à caractère personnel.

Ces traitements ont pour base juridique l'exécution des mesures contractuelles, et le respect de ses obligations légales ou réglementaires. Ils ont pour finalités :

- La gestion de la relation contractuelle ;
- La facturation et la comptabilité.

Sont principalement collectées dans le cadre de votre relation contractuelles ou commerciale avec NRJ GLOBAL: les nom, prénom, adresse mail professionnelle, numéro de téléphone professionnel, fonction au sein de la société cocontractante.

Ces données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées soit la durée du contrat augmentée de 5 ans pour la gestion de la relation contractuelle et 10 ans pour la facturation et la comptabilité.

Elles sont destinées à NRJ GLOBAL en tant que responsable de traitement et sont traitées uniquement par le personnel de la société ayant un intérêt par sa fonction.

NRJ GLOBAL prend, au regard de la nature des données personnelles et des risques que présentent les traitements, les mesures techniques, physiques et organisationnelles nécessaires pour préserver la sécurité des données personnelles et empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les personnes concernées par ces traitements disposent des droits suivants :

- droit d'information, d'accès et de rectification ;
- droit à l'effacement et droit d'opposition ;
- droit à la limitation des données.

Ces droits peuvent être exercés par courrier électronique à l'adresse dpo@nrj.fr ou par courrier DPO NRJ Group, 22, rue Boileau 75016 PARIS.

En cas de litige sur l'exercice de vos droits, vous avez la faculté d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

4. Cookies et traceurs

L'annonceur s'engage à informer NRJ GLOBAL et les SUPPORTS, dès le renvoi de l'ordre de publicité à NRJ GLOBAL, du dépôt, par lui ou par un intermédiaire, d'un cookie, ou de tout autre traceur, lors de la diffusion d'une campagne de publicité.

L'annonceur s'engage à communiquer à NRJ GLOBAL et aux SUPPORTS, avant tout dépôt de cookies, toutes informations concernant le cookie déposé, et notamment : le type d'informations collectées, la finalité de la collecte d'informations, les destinataires des informations collectées, la durée de vie du cookie (étant précisé que cette durée de vie ne saurait excéder celle de la campagne de publicité concernée et un maximum de treize mois), les caractéristiques techniques du cookie.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DIGITAL

2022

En tout état de cause, le cookie déposé ne pourra permettre de recueillir que des données ne permettant pas d'identifier l'utilisateur.

Grace aux informations communiquées par l'annonceur, NRJ GLOBAL ou toute société affiliée fournira aux personnes une information sur le dépôt du cookie et recueillera leur consentement ou refus au dépôt sur leur terminal. Il est rappelé qu'en dehors des cas limités pour lesquels le dépôt des cookies est exempté de consentement, l'utilisateur peut à tout moment choisir de refuser l'enregistrement de cookies sur son terminal. Dans cette hypothèse, les cookies de l'annonceur ne pourront pas faire l'objet d'un dépôt.

En cas de manquement de l'annonceur ou de son mandataire ainsi que de tout prestataire intervenant en son nom et/ou pour son compte aux règles relative à la protection des données personnelles, NRJ GLOBAL se réserve la possibilité de refuser et/ou interrompre la campagne, étant précisé que l'annonceur restera redevable du paiement de la totalité de la campagne ainsi que le cas échéant de tout indemnité éventuelle liée au dépôt du cookie en violation de la réglementation applicable.

ANTICORRUPTION

L'acheteur (s'entendant ici comme l'annonceur et/ou son mandataire) est expressément informé que NRJ GLOBAL a élaboré un Code anti-corruption et une Politique Cadeaux reprenant notamment les lois et règlements en vigueur en France en matière de lutte contre la corruption et disponible sur simple demande. De manière générale, l'acheteur déclare expressément se conformer aux lois et règlements applicables en matière de lutte contre la corruption en France (ci-après dénommées ensemble « les Règles d'Ethique »).

L'acheteur s'engage à avoir mis en œuvre toutes les mesures adéquates pour assurer le respect effectif des Règles d'Ethique et à ce que toute personne intervenant à sa demande et pour son compte auprès de NRJ GLOBAL respectent les Règles d'Ethique. L'acheteur s'engage à cet égard à faire droit à tout moment aux demandes de NRJ GLOBAL tendant à obtenir des éléments justifiant de sa conformité aux Règles d'Ethique. L'acheteur garantit en conséquence NRJ GLOBAL contre tous recours, actions ou réclamations pouvant avoir pour fondement le non-respect des Règles d'Ethique.

Dans le cas où NRJ GLOBAL aurait des raisons de croire que l'acheteur, un de ses actionnaires, dirigeants, mandataires sociaux, employés, affiliés, sous-traitants et / ou représentants aurai(en)t manqué ou serai(en)t susceptible(s) de manquer aux engagements et garanties de respect des Règles d'Ethique, NRJ GLOBAL sera habilité à suspendre immédiatement la commande et / ou à la résilier sur simple notification écrite adressée à l'acheteur et dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la réception de ladite notification et ce, sans que la responsabilité de NRJ GLOBAL puisse être engagée de ce fait et sous réserve de tous dommages et intérêts éventuels auxquels pourrait prétendre NRJ GLOBAL du fait du non-respect des Règles d'Ethiques.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de PARIS.